

LE MAILLAGE VERT À JETTE



Une richesse à développer

Objectifs 2010 - 2015



1 LES ESPACES VERTS

CONTENU

A. ETAT DES LIEUX À JETTE

- Parken en bossen.....
- De andere gemeentelijke groene ruimtes.....
- De bebloeming door de gemeente.....
- Andere groene plekjes.....

B. NOTRE AMBITION

Protéger nos parcs et nos bois

- Se positionner clairement contre l'extension du ring sur le territoire du bois du Laerbeek..... 1
- Mener une réflexion approfondie pour la protection de nos parcs.....
- Etudier et permettre la désimperméabilisation et la gestion des eaux dans les écoles autant que possible.....
- Accroître la verdurisation du cimetière dans le cadre de son réaménagement.....
- Profiter de nos potentialités existantes sur le site des plantations et de la Ferme pour Enfants.....
- Utiliser les petits espaces publics pour verdurer.....
- Installer des plantes grimpantes et des toitures vertes sur les murs et toits communaux et sur les nouvelles constructions là où c'est possible.....
- Accroître le fleurissement de la commune.....

Etendre la verdurisation dans la commune

- Etendre la verdurisation de la commune dans des espaces encore non ou plus affectés

Encourager la verdurisation chez les habitants

- Encourager la verdurisation des jardinets en front de rue et des abords d'immeubles
- Encourager les façades vertes et fleuries chez les Jettois
- Mettre en valeur les initiatives citoyennes
- Généraliser les toitures vertes
- Promouvoir les potagers urbains
- Développer la biodiversité

2 LES ARBRES

A. L'ARBRE EN VILLE ET À JETTE : UNE NÉCESSITÉ VITALE

B. NOTRE AMBITION

- Avoir à tout moment des arbres en pleine maturité et étendre son maillage vert grâce à un plan de gestion du patrimoine arboricole
- Diversifier les espèces sur le territoire pour favoriser la biodiversité et éviter qu'une maladie ne décime un trop grand nombre d'arbres en même temps
- Renforcer la collaboration entre les services Gestion du Territoire, Voiries et Plantations
- Développer un plan de communication tourné vers le public
- Rapprocher la durée de vie des arbres en ville de leur durée de vie naturelle

C. ANNEXE

- Les inconvénients
- Les menaces sur l'arbre
- Les difficultés

3 CONCLUSION



Comblent les lacunes en espaces verts dans les zones qui en sont particulièrement dépourvues, relier les espaces verts entre eux, préserver et développer la biodiversité de la faune et de la flore, tel est le défi du maillage vert.¹

Jette souhaite s'inscrire pleinement dans le développement de ce maillage vert tout en respectant et en combinant l'ensemble des fonctions : logements, commerces, bureaux, voiries et transports, activités humaines et récréatives.

En effet, si vivre en ville suppose une certaine attitude par rapport à l'espace et au temps loin des règles naturelles, l'homme aspire à un environnement convivial dans lequel la nature peut jouer une place prépondérante. Il en va par ailleurs d'une nécessité vitale pour l'homme, la faune et la flore, souvent menacées.

Dans cette optique, la présente note expose nos ambitions et nos objectifs à atteindre.²



Paul-Marie Empain
Secrétaire communal



Claire Vandèvivere
Echevine de l'Environnement



Hervé Doyen
Député-Bourgmestre

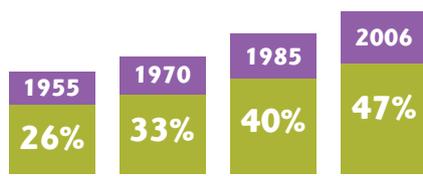
¹ Maillage vert et bleu, IBGE

² Cette note rédigée à l'initiative de l'Echevine de l'Environnement Claire Vandèvivere a été adoptée au Conseil communal de Jette du 28 avril 2010. Ont aidé à son élaboration les différents services de l'Espace public de la Commune de Jette, ainsi que Stéphane Vanwijnsberghe, ingénieur à l'IBGE.

01 LES ESPACES VERTS

A. ETAT DES LIEUX À JETTE

Jette n'échappe pas à l'imperméabilisation progressive de ses surfaces comme dans toute la région bruxelloise :



L'évolution de 1985 à 2006 est de 17% (la moyenne régionale : 21%).

Si la moyenne régionale est d'exactly 47 % nous trouvons aux extrêmes Saint Gilles avec 85% et Watermael-Boitsfort avec 16%.³

Le maillage vert et le maillage bleu sont directement liés. La nécessité de lier le maillage vert et bleu est évidente par le fait de l'augmentation des inondations.

Jette est une commune verte mais elle a donc un taux d'imperméabilisation tout de même important et en constante progression. Nous avons fait un geste fort en préservant le Talus du Heymbosh d'éventuel projet immobilier. Nous profitons de nouveaux aménagements pour désimperméabiliser. Ce sera le cas par exemple de l'ensemble du site sportif du Heymbosh. Et dans le cadre de la réhabilitation d'anciens bâtiments industriels, nous essayons également de réintro-

duire la verdurisation en intérieur d'îlots avec de la pleine terre.

En même temps, il y a eu la construction des Jardins de Jette, du Mail du Topweg, des rues qui se referment, des jardins intérieurs qui petit à petit disparaissent, des extensions de bâtiments et des projets immobiliers comme les logements sociaux rue Jules Lahaye et avenue Stiénon ou le projet Condorcet ...

Il ne s'agit pas ici de porter de jugement sur des choix politiques par ailleurs justifiés et répondant à d'autres besoins, comme le logement par exemple. Mais il faut être conscient de la tendance vers laquelle la commune et les particuliers vont et des effets néfastes que cela engendre au niveau de l'environnement, de la santé et des inondations également.

1. Les parcs et les bois

La commune de Jette possède de nombreux parcs régionaux et communaux.

Les parcs et bois régionaux sont au nombre de quatre : le parc **Roi Baudouin**, les bois de **Dieleghem**, du **Poelbosch** et du **Laarbeek**.

Ces bois constituent un biotope particulier favorisant la nidification de nombreuses espèces d'oiseaux. Le Laerbeek est menacé par le projet flamand d'extension du ring. La protection comme zone Natura 2000 existe par la présence de chauve-souris et d'une flore particulière.

³ IBGE, rapport sur l'état de l'environnement bruxellois 2006

Nous avons trois parcs communaux : le parc Huybrechts, le parc Garcet et le parc de la Jeunesse. Ils sont dans des états variables mais pas excellents.



Il y a en effet une pression croissante d'utilisation des parcs aussi bien par le public que par de fréquents évènements qui s'y déroulent.

2. Les autres espaces verts communaux

De nombreux sites appartenant à la commune possèdent également des potentialités : les crèches et les écoles qui souffrent parfois d'une trop grande imperméabilisation ; le cimetière communal, le site des Plantations et la Ferme pour Enfants; les plaines de jeux, les canisites et les petits aménagements.

Il y a également énormément de petits aménagements verts qui ont un impact énorme en terme de maillage vert : bandes et bermes vertes, les îlots, ronds-points, clos, sentiers....

3. Le fleurissement par la commune

Il faut souligner l'effort important de fleurissement par la commune (plus de 49.000 plantes annuelles) des ronds-points, de lieux de passage et du cimetière. Les serres sont à leur capacité maximum.

Atrium (association de dynamisation commerciale), en partenariat avec la commune et les commerçants, a également installé des plantes suspendues dans tout le quartier Astrid.

4. Autres espaces verdurisés

Les espaces verts à Jette, c'est aussi :

Les jardinets en front de rue

Que ce soit sur de grandes artères comme l'avenue Charles Woeste ou sur de plus petites voiries, bon nombre de maisons particulières jouissent d'un jardinet en front de rue. Mais ces espaces sont parfois dallés et transformés en zone de parking.



Les façades vertes et fleuries

Jette compte de nombreuses habitations fleuries ou « vêtues » de plantes grimpantes. Des actions ont déjà été entamées pour encourager ces pratiques. La redevance frappant les demandes d'autorisation d'urbanisme pour les plantes grimpantes est supprimée depuis 2008. Une brochure « embellissons nos façades » a également été créée pour donner trucs et conseils concernant les plantes grimpantes et les balconnières.



Des séances d'informations ont été organisées pour favoriser ces plantations. Un concours façades fleuries est organisé depuis 2008 par le conseil consultatif de l'environnement. Il y a une catégorie pour les jardinets en front de rue.

Les toitures vertes

Outre leur attrait paysager pour tous ceux qui bénéficient de vues plongeantes sur la ville, ces toits verts présentent de nombreux autres avantages : ils filtrent l'eau pluviale qui, du coup, s'évapore plutôt que de surcharger les égouts ; leur végétation retient les poussières, a un effet humidificateur et améliore aussi l'isolation du bâtiment.⁵ Par ailleurs, les toitures vertes ont un effet important de retardement de l'écoulement des eaux. Jette en compte quelques-unes, notamment sur la crèche Laloco.



Les jardins des particuliers

Ils constituent la plus grosse partie de la verdurisation du territoire communal et méritent de ce fait une attention particulière. La situation des jardins des particuliers va de la parcelle parfaitement entretenue de manière équilibrée et durable en respectant des critères de biodiversité à celle complètement abandonnée et reléguée au statut de débaras en plein air, avec une imperméabilisation partielle de fait. Entre les deux, toutes les situations sont possibles.



Les potagers collectifs

Ils sont très nombreux à Jette. Le site du Chemin des Moutons à l'orée du bois du Laerbeek possède un biotope parti-

culier grâce à la culture potagère sur 132 parcelles. La commune, en collaboration avec les associations environnementales et autres, a joué un rôle majeur dans la sauvegarde de ce site en signant avec la VUB, propriétaire du site, une convention historique de mise à disposition gratuite du site jusqu'en 2030.



Cet accord met fin à l'incertitude et aux menaces permanentes qui planaient sur les potagers. Et permet d'envisager l'avenir écologique du site avec sérénité. A travers Jette, la commune et le Foyer jettois mettent également à disposition de l'Oeuvre Royale du Coin de terre plus de 100 parcelles.

B. NOTRE AMBITION

Une commune bouge, se construit, évolue. Etant donné le rôle essentiel que joue la végétation en ville, notre responsabilité communale consiste à préserver ce patrimoine, et même à l'augmenter. Nous voulons concevoir l'aménagement de la ville en y intégrant systématiquement la verdurisation d'espaces. Pour nous, rénover et verduriser sont deux objectifs intimement liés. Ceci implique de sortir d'une attitude réactive de préservation pour adopter une attitude proactive de développement, d'extension et de renforcement des espaces verts dans notre commune.

A travers toutes nos actions, c'est aussi la biodiversité que nous entendons favoriser, à l'heure où de nombreuses espèces animales et végétales sont déjà disparues ou en voie d'extinction.

Voici nos 15 objectifs pour répondre à notre ambition sur les espaces verts jettois :

³ IBGE ibidem

PROTEGER LES PARCS ET LES BOIS A JETTE

1. Se positionner clairement contre l'extension du ring sur le territoire du bois du Laerbeek

Au-delà de la menace directe sur le bois du Laerbeek, ce projet est source de pollution sonore et atmosphérique inacceptable pour Bruxelles et la périphérie. La région de Bruxelles-Capitale n'arrive déjà pas à l'heure actuelle à remplir ses obligations européennes en matière de lutte contre la pollution. La commune plaide pour une vision plus globale et a déjà transmis à la région flamande son avis circonstancié négatif. Elle continuera par ailleurs à lobbying auprès de la région bruxelloise.

2. Mener une réflexion approfondie pour la protection de nos parcs

Et ce, en tenant compte de nos moyens financiers et humains et du caractère multifonctionnel de ces espaces (repos, jeux, animations, promenade, ...)

A cette fin, nous réintroduisons une demande « Beliris » pour assurer une rénovation complète du parc de la Jeunesse.

Il sera également nécessaire d'élaborer une procédure qui permette d'avoir une planification générale et fixer les limites et les conditions d'utilisations des parcs communaux afin de limiter les dégâts occasionnés par les différentes activités qui s'y produisent. Il faut également mener une réflexion sur les activités qui pourraient se faire ailleurs (par exemple sur la place Cardinal Mercier rénovée) afin de limiter les dégâts occasionnés par les différentes activités qui s'y produisent.

VERDURISER ET FLEURIR NOS ESPACES ET BIENS COMMUNAUX

3. Etudier et permettre la désimperméabilisation et la gestion des eaux dans les écoles autant que possible

Notamment par l'aménagement de pelouses et l'implantation d'arbres.

4. Accroître la verdure du cimetière dans le cadre de son réaménagement

En particulier auprès des concessions de 5 ans.

5. Profiter de nos potentialités existantes sur le site des plantations et de la Ferme pour Enfants

A cet égard, le projet de réfection du lagunage sur le site des plantations et du réseau d'égouttage, ainsi que de drainage, devra aboutir dans les 5 ans qui viennent. La Ferme pour enfants a refait complètement son lagunage en 2009. Elle reste une petite ferme traditionnelle et artisanale qui a pour objectif la sensibilisation des enfants au respect de l'environnement.

6. Utiliser les petits espaces publics pour verdurer

Les plaines de jeux, les canisites ou des petits aménagements particuliers dans l'espace public sont autant de surfaces qui doivent être utilisées concrètement pour amener un peu de verdure sur la voirie et favoriser le maillage vert. A cet effet, le service plantations actualise l'inventaire de l'ensemble des espaces verts. A cet effet, le service Plantations actualise l'inventaire de l'ensemble des espaces verts.

7. Installer des plantes grimpantes et des toitures vertes sur les murs et toits communaux et sur les nouvelles constructions là où c'est possible

Première grande réalisation : l'installation de plantes grimpantes au centre technique. Une partie du toit de la crèche des Jardins de Jette sera verte également. Le toit du bâtiment Magritte également. Cette option sera à l'avenir étudiée systématiquement.

8 Accroître le fleurissement de la commune

Les serres communales étant à leur capacité maximum, tout fleurissement supplémentaire devra être accompagné des moyens humains et financiers adéquats. On augmente également le potentiel en choisissant des plantes qui reviennent spontanément chaque année.

ETENDRE LA VERDURISATION DANS LA COMMUNE

9 Etendre la verdure de la commune dans des espaces encore non ou plus affectés

Afin de rester proactif, il faut commencer par faire un cadastre des parcelles à verduriser, qu'elles soient communales ou non. La collaboration du service Patrimoine Communal sera à cet égard d'un précieux secours.

Par exemple en 2008, le petit triangle rue Serkeyn a été aménagé en espace vert. L'ancien espace du Boulodrome rue Jules Lahaye sur le site Essegheem sera également aménagé en petit parc. A plus long terme, dans le cadre d'une étude sur le réaménagement complet de l'espace Secrétin/Démineurs, une réflexion globale sur la verdure sera réalisée.

La plaine Liebrecht, le clos Jecta, le talus du Heymbosch, le jardin de l'église St Pierre, la pelouse jouxtant l'Abbaye, le jardin du CPAS, les abords des résidences Florair et Essegheem ... Autant d'espaces à aménager, à protéger ou à dévelop-

per, en collaboration avec les propriétaires le cas échéant. Toutes les opportunités doivent être saisies, en particulier dans le sud de Jette qui est moins vert que le nord. La commune peut servir d'exemple pour les grands ensembles d'immeubles tours.

ENCOURAGER LA VERDURISATION CHEZ LES HABITANTS

10. Encourager la verdure de jardinets en front de rue et des abords d'immeubles

Il faut redonner sa vocation première à ces espaces en incitant les habitants à en faire un vrai petit coin nature. Les permis d'urbanisme et d'environnement délivrés sont autant d'occasions pour inciter ou contraindre à verduriser les jardinets ou les abords des bâtiments industriels, des immeubles, appartements, maisons ou parkings qui manquent trop souvent d'attrait. Une réglementation spécifique sera adoptée si nécessaire.

En tout cas, la commune continuera à refuser les demandes de transformation des jardinets de façade en zone de parking.

11. Encourager les façades vertes et fleuries chez les Jettois

En ce qui concerne les plantes grimpantes, le pas suivant consiste à supprimer les autorisations préalables pour autant que le demandeur respecte les conditions de base.

A chaque rénovation de trottoir, un toute-boîte sera distribué informant les riverains qu'ils peuvent introduire une demande pour mettre une plante grimpante en façade en laissant un espace non pavé.

Il faut par ailleurs continuer à diffuser la brochure « em

bellissons nos façades ». Le concours façades fleuries doit être poursuivi en encourageant la biodiversité et en créant une catégorie « potagers au balcon » ou jardins privés.

12. Mettre en valeur les initiatives citoyennes

Un parcours des jardins jettois remarquables mettra en valeur les initiatives les plus innovantes.

La commune doit aussi continuer à être un soutien à des initiatives locales de comités qui souhaitent verdurer leur espace environnant : conseils du Service Plantations, aide logistique, partenariat pour les projets « quartiers verts ».

13. Généraliser les toitures vertes

La pose des toitures vertes devra s'intégrer dans les conditions d'octroi ou, à tout le moins, dans les recommandations du permis d'urbanisme. C'est en tout cas obligatoire pour toute toiture supérieure à 100 m².

14. Promouvoir les potagers urbains

Maintenant que les potagers du chemin des Moutons sont préservés, il faut évoluer vers une gestion de plus en plus écologique des parcelles. Une réflexion globale sur le site dans ses dimensions sociale, écologique, culturelle, historique et pédagogique va se réaliser avec toutes les parties concernées.

Il faut également continuer à soutenir l'Oeuvre royale du Coin de terre dans ses efforts d'extension de ses potagers pour répondre à la demande et favoriser la biodiversité.

15. Développer la biodiversité

La biodiversité est sous pression. Le nombre d'espèces végétales et animales diminue chaque année. Tous les objectifs précédents, s'ils sont bien menés, peuvent favoriser la biodiversité. Des actions bien ciblées doivent également être entreprises.

Pour commencer, il faut être attentif à certains dangers : prévenir la prolifération d'espèces invasives, exotiques et l'usage des pesticides et herbicides.

Des actions positives vont également être entreprises : l'installation de nichoirs dans l'espace public, le développement de la gestion différenciée (redonnant la place au développement spontané de la nature à certains endroits), la variation maximum dans l'espace de plantes, arbres, buissons, haies.

Jette continuera, grâce à la Srabe, à être une commune pilote dans la défense des abeilles qui contribuent à 80% à la pollinisation des végétaux : jardin d'abeilles, parcours didactique dans le Parc Roi Baudouin...

Il faut aussi sensibiliser les habitants à l'importance, dans leur jardin, de la faune et la flore, des arbres, de la création d'une mare, la pose de nichoirs, d'un compostage, de ne pas utiliser de produits toxiques...

Une campagne de sensibilisation « Planter un arbre, un arbuste ou une haie chez soi » ainsi qu'un concours de potagers en balcon sont autant d'initiatives qui favoriseront également la biodiversité.

La sensibilisation doit aussi se faire à l'occasion d'activités et animations : fête de la Ferme pour enfants, portes ouvertes des Plantations, du jardin d'abeilles, du site du compostage...

La commune compte enfin mettre en place un parcours d'arboretum communal sous la forme d'un parcours dans la commune avec différentes « stations » à visiter (arbres, monuments, lieux divers, bâtiments, ...).

02 LES ARBRES

A. L'ARBRE EN VILLE ET À JETTE : UNE NÉCESSITÉ VITALE

L'arbre en ville est une nécessité vitale pour la faune et la flore

Il offre le gîte et le couvert à de nombreuses espèces animales : insectes, insectes pollinisateurs⁶ (abeilles, bourdons, papillons, syrphes), oiseaux, petits mammifères (écureuils, chauves-souris, etc...). Il sert aussi de support à certaines espèces végétales (lichens, épiphytes,...).



L'arbre en voirie a un rôle primordial à jouer en tant que lien écologique pour la faune

Il est essentiel de favoriser les liens car en fonction de l'organisme considéré (insecte, oiseau, mammifère...), la notion de distance n'est pas la même. Par exemple, certains papillons diurnes ne se déplacent pas plus de maximum 100 mètres, par contre des oiseaux et mammifères se déplacent sur plusieurs kilomètres voire plus.



Donc, comme c'est l'ensemble de la biodiversité qui doit être protégé, il est essentiel que tout le cortège puisse se déplacer. Tous les efforts en ce sens sont les bienvenus.

⁶ Sur 50 insectes pollinisateurs, 40 sont en voie de disparition

D'où la notion de maillage écologique (qui est différent du maillage vert touristique même si les liens sont évidents).

L'arbre contribue aussi à recréer des ambiances plus humaine

Aux heures les plus chaudes de l'été, son ombre dispense une sensation bien agréable de fraîcheur et constitue un espace convivial, qui rompt avec la solitude des grandes villes.



L'arbre en ville est enfin et peut-être surtout une nécessité vitale pour l'homme.

En effet, il fixe le carbone et libère oxygène et eau. Il remplit ainsi un rôle prépondérant dans la qualité de l'air et la régulation de la température et de l'humidité. Il diminue aussi la turbulence de l'air, la réverbération des bruits et filtre les poussières.



Dans cet univers de béton, il améliore la qualité de vie des citoyens

Il est d'ailleurs démontré que les abords et les stationnements plantés d'arbres renforcent l'attractivité des centres commerciaux.⁷ Les citoyens ont un rapport particulier aux

⁷ Charte de l'arbre du Grand Lyon, p 10

arbres en ville fait d'attachement mais aussi d'irrespect ou d'agacement. Le rapport entre la gestion des arbres et les citoyens, les inconvénients, les menaces et les difficultés liées aux arbres en ville sont des questions approfondies en annexe.

A Jette, le paysage des arbres d'alignement a beaucoup changé ces dernières décennies, avec la plantation d'une plus grande variété de sujets, et une meilleure adaptation du choix en fonction du gabarit de la rue. Ce qui permet de ne plus tailler tous les arbres systématiquement chaque année, mais plutôt d'adapter le mode de gestion en fonction de chaque situation. Nous en sommes aujourd'hui à 3850 arbres d'alignement sur le territoire jettois.

B. NOTRE AMBITION

Il faut toujours, à certains moments, pour diverses raisons, abattre des arbres : arbres malades, trop vieux, trop abîmés à cause de lourds travaux, réaménagement d'îlots intérieurs, nouvel aménagement urbain, ligne de tram... Ceci fait partie de la gestion normale.

Cependant, étant donné l'utilité vitale des arbres, nous avons la responsabilité de veiller systématiquement à pallier à ces enlèvements d'arbres, d'avoir des arbres sains et de les protéger contre toutes les agressions. Mieux encore, nous voulons augmenter le nombre d'arbres à Jette pour permettre une plus grande harmonie urbaine et assurer au mieux le maillage vert.

Nous voulons enfin donner à l'arbre la place qui lui revient, non pas comme un simple ornement mais comme une partie intégrante de la vie en ville.

Voici nos **objectifs** pour répondre à notre ambition sur les arbres à Jette

1. Avoir à tout moment des arbres en pleine maturité et étendre son maillage vert grâce à un plan de gestion du patrimoine arboricole

C'est quand les arbres sont à maturité qu'ils sont les plus beaux. Cet objectif implique donc de disposer d'arbres à tous les stades de croissance, ce qui nécessite une réelle planification. Un plan de gestion du patrimoine arboré est ainsi un document bien précieux. Il trace les grandes lignes de la politique de l'arbre: types d'entretien et fréquence, critères d'abattage, choix des essences en fonction des contraintes, grande diversité ... ainsi que la programmation de ces différentes opérations et les moyens nécessaires.

Nous souhaitons également avoir le déclic vert, c'est-à-dire adopter systématiquement une politique de compensation (replanter ailleurs), voire d'extension. En particulier, lorsque des trottoirs non plantés doivent être rénovés, Jette étudiera systématiquement la faisabilité d'y ajouter des arbres.

A cette fin, il faut se doter d'un outil informatique donnant un cadastre des arbres d'alignement. Un logiciel va être finalisé afin d'inventorier tous les arbres d'alignement à Jette, ainsi que l'évolution de leur état au fil du temps.

Cet outil informatique permettra ainsi de cartographier toutes les informations relatives aux arbres et gérer l'ensemble des interventions sur ceux-ci (taille, élagage, abattage, replantation, soins...). Une attention sera également apportée aux arbres d'intérieur d'îlots dont certains sont classés comme arbres remarquables par la Région.

2. Diversifier les espèces sur le territoire pour favoriser la biodiversité et éviter qu'une maladie ne décime un trop grand nombre d'arbres en même temps

A cette fin, la commune tendra à long terme à ne pas avoir plus de 10% d'arbres d'une même espèce sur son territoire .

3. Renforcer la collaboration entre les services Gestion du Territoire, Voiries et Plantations

Nous voulons particulièrement veiller à la concordance des plannings. Le défi consiste en effet à faire coïncider au mieux les exigences de réfection de voiries et de trottoirs avec la gestion optimale des arbres d'alignement.

Des trottoirs défoncés avec des arbres malades devraient en toute logique devenir une priorité pour tout le monde.

4. Développer un plan de communication tourné vers le public

Nous voulons expliquer la gestion qui est menée : ce qui est fait, quand et pourquoi. Nous élaborerons un programme de sensibilisation et d'éducation du citoyen à l'arbre afin de « connaître pour respecter et protéger ».

Tout abattage et/ou réaménagement fera l'objet d'une bonne communication par un toutes boîtes. Nous voulons nous donner les moyens d'expliquer aux gens l'utilité des arbres non seulement en voiries mais aussi dans les jardins et les parcs en les plantant et en les respectant.

Nous allons également mener une action pédagogique « planter un arbre dans son école » ou aux alentours.

5. Rapprocher la durée de vie des arbres en ville de leur durée de vie naturelle⁸

⁸ une durée de vie en ville qui peut être quatre fois inférieure, voir annexe : les menaces sur l'arbre

Pour cela, il faut mettre en œuvre une politique volontariste de protection des arbres dans la commune:

Cette protection suppose un ensemble d'actions :

- **Éviter les tassements des sols (par les véhicules et le public) :** à cette fin, nous voulons empêcher le stationnement et la circulation du public dans la fosse de plantation et placer des protections autour pour les voitures (ex : bordures d'au moins 20 cm, îlot de protection, potelets...).
- **Éviter les dégâts des pare-chocs des voitures :** avoir un périmètre de protection autour des arbres matérialisé par une barrière esthétique
- **Empêcher les attaques par le sel de déneigement :** placement d'une bordure, conscientisation de la population, formation pour le personnel communal, rechercher d'alternatives...
- **Protéger les racines :** les racines sont souvent oubliées car invisibles. Elles sont pourtant essentielles à la vie de l'arbre en lui assurant alimentation en éléments minéraux et en eau. Elles subissent pourtant de nombreux dommages lors des travaux d'aménagement des voiries, sur les chantiers de construction ou en bordure de ceux-ci. Il faudra définir un périmètre de sécurité autour des arbres où on ne peut circuler (dans le CCT 2000, il y a des clauses techniques pour la protection des arbres lors de travaux en voirie). Idéalement les arbres devraient être en dehors du périmètre du chantier et faire l'objet de mesures de protection nécessaires à sa survie. Il est aussi important de procéder à un suivi auprès des entrepreneurs et impétrants et à un calcul des dégâts éventuels qu'ils auraient commis. La menace de la fermeture d'un chantier doit être utilisée en cas de non respect persistant.

- **Lutter contre les attaques de parasites de manière préventive** : pour cela, il faudra ne plus planter d'essences dont on connaît leur fragilité. Cela suppose de convenablement étudier le choix de l'essence en tenant compte des conditions d'implantation de l'arbre (sol, climat, contraintes diverses). Une formation permanente est nécessaire.
- **Éviter les risques d'élagages « sauvages »** : promouvoir la taille douce et adapter le choix de l'arbre en fonction de chaque situation.
- **Donner l'espace nécessaire à l'arbre** : les fosses de plantations doivent généralement avoir un volume de 1m20 sur 1m20 et 1 m de profondeur en fonction de l'espace possible, le type d'arbre et la croissance souhaitée.
- **Planter le bon arbre au bon endroit** : cela signifie notamment qu'il faut prévoir un espace suffisamment large entre les arbres et privilégier la plantation de jeunes arbres beaucoup plus enclins à s'adapter à son nouvel environnement et à se développer.

D. ANNEXE

L'attachement du citoyen à l'arbre – surtout aux vieux arbres – dépasse parfois le rationnel. En le côtoyant tous les jours, le citoyen ne le voit plus grandir. Pour lui, l'arbre est immuable, tel un monument, oubliant qu'il est un être vivant qui pousse, s'épanouit, s'affaiblit et va inéluctablement vers sa mort. Les maladies, l'âge et les agressions du milieu urbain l'affaiblissent au point qu'il peut menacer la sécurité des

biens et des habitants. Fragilisé, malade, l'arbre peut ainsi devenir dangereux. Fréquemment, le gestionnaire est ainsi amené à prendre des décisions rationnelles qui vont à l'encontre de la volonté de l'opinion publique. La communication est essentielle à cet égard. Il faut d'ailleurs éviter des erreurs de communication qui renforcent l'idée chez le citoyen que l'on ne lui explique pas tout⁹.



De jeunes individus sont plantés pour remplacer les arbres hérités de nos aïeux et qui 'auront fait leur temps'. Ces rajeunissements modifient de façon importante le paysage local et participent aussi à faire évoluer l'espace urbain et à le dynamiser. Ces jeunes arbres sont une partie de l'héritage que nous transmettons à nos petits-enfants qui pourront ainsi, à leur tour, profiter d'arbres alors en pleine maturité.

De par les contraintes inhérentes au milieu urbain, ces rajeunissements ne peuvent être improvisés. Ils doivent être étudiés, réfléchis, pour assurer aux arbres qui seront plantés les meilleures conditions de croissance et limiter les risques de dommages. C'est là une condition sine qua non de réussite. Les sujets les plus anciens nécessitent également des soins qui visent, quant à eux, à les maintenir dans les conditions les plus favorables à leur développement.



En ville, la gestion du patrimoine arboré est ainsi plus complexe qu'il n'y paraît et nécessite de bonnes connaissances des exigences et du mode de croissance des arbres. Les scien-

⁹ Comme par exemple cet avis d'enquête qui explique qu'on abat 24 arbres sans replantation pour cause d'aménagement de voiries alors qu'ils sont en réalité malades et qu'on en replantera d'une autre manière...

tifiques, par la recherche, continuent à améliorer ces connaissances.

Dans cette optique, la lutte contre les maladies doit être approchée par une diversification des espèces sur le territoire pour éviter qu'une maladie ne décime un trop grand nombre d'arbres en même temps. En Région de Bruxelles-Capitale, une espèce ne dépasse jamais 20% de l'ensemble. A Lyon, cet objectif de diversification a permis d'atteindre le chiffre de 10%. A Jette, le cadastre en cours n'a pas encore permis de délivrer un chiffre définitif.

Il n'est pas rare que l'arbre rentre en conflit avec les activités humaines :

LES INCONVENIENTS

- Planté trop près d'une habitation, il obscurcit l'habitat et donne l'impression d'écrasement
- En automne, ses feuilles ou fruits obstruent les corniches et rendent glissants les trottoirs.
- Lors de tempêtes, il peut être cassé voire déraciné et occasionner des dégâts importants (parfois mortels).
- Par temps chaud et sec, il peut également lâcher des branches...
- La force de son système racinaire, à la recherche d'eau et de substrat favorable, peut soulever le revêtement des chaussées et le dallage des trottoirs ou s'insinuer dans les canalisations.
- Le miellat qui colle ou les allergies provoquées par certains arbres (ex. bouleau)
- En cas de déménagement, difficulté parfois de placer l'élévateur.
- Cohabitation avec les garages.

LES MENACES SUR L'ARBRE

La ville continue à glisser inéluctablement vers la minéralisation et devient ainsi de moins en moins propice au développement de l'arbre. Les agressions qu'il subit en ville du fait de l'activité humaine sont nombreuses et permanentes :

- les rejets massifs de gaz et de particules dans l'atmosphère (par le trafic et le chauffage);
- l'ozone;
- la réverbération thermique du béton;
- le tassement des sols (par les véhicules et le public) et leur appauvrissement en matières nutritive;
- le drainage des eaux souterraines et le ruissellement;
- mais aussi les pare-chocs et pots d'échappement des voitures;
- le vandalisme (branches cassées, écorçage);
- la salinité excessive des sols due aux déjections canines et au dépôt de sacs poubelles;
- le sel de déneigement et les incessants travaux d'aménagement (réfection de la chaussée);
- l'élargissement des voies, ligne de tram;
- la construction d'immeubles, passage d'engins, ;
- les racines, subissent également de nombreux dommages lors des travaux d'aménagement des chaussées;
- les attaques de parasites (graphiose de l'orme ou mineuse du marronnier, par exemple) ou les phénomènes climatiques extrêmes (comme les tempêtes ou les sécheresses) de plus en plus fréquents et attribués aux changements climatiques.
- L'élagage sévère
- La volonté de certains habitants d'abattre des arbres parfois majestueux. Certains empoisonnent même leur arbre pour pouvoir les couper en toute impunité
- Le vandalisme

Ces conditions de vie urbaine très éloignées de celles de son milieu d'origine font subir à l'arbre un stress permanent. En conséquence, sa longévité est souvent moins grande qu'à la

campagne. De plus de 200 ans dans le milieu naturel, l'espérance de vie pour les arbres sont en moyenne de 50 ans en ville.

En outre, dans les aménagements où l'on prévoit sa plantation, l'arbre est trop souvent considéré comme un simple « mobilier » qui, une fois abîmé, usé, peut facilement être remplacé par un autre acheté en pépinière où il aura été « travaillé » pour remplir ce rôle. C'est oublier qu'un arbre met de nombreuses années à pousser, et qu'avant qu'il n'arrive à maturité et laisse transparaître toute sa splendeur, il faut attendre de nombreuses décennies ... voire même plus.

En résumé, les fonctionnalités urbaines ont pris le pas sur les considérations végétales, au détriment de l'arbre.

LES DIFFICULTES

Les arbres ne sont pas toujours aisés à planter en voiries : largeur des trottoirs, canalisations en tout genre, demande de parking des habitants, garage, dégagement des vitrines des commerces.

Il est essentiel que l'arbre puisse développer son système racinaire, qu'il ait de l'eau et des matières minérales en suffisance pour se développer au risque qu'il ne devienne à terme dangereux (manque de stabilité).

Généralement il est recommandé un volume de fosse de plantation d'un périmètre de 1m20 sur 1 m20 minimum et de 1m de profondeur.

On constate souvent en trottoir des périmètres plus petits. L'arbre peut s'en accommoder mais sa durée de vie sera plus courte et il sera plus fragile et sujet à des maladies. Il convient donc dans chaque cas de figure, d'évaluer la situation en fonction de l'espace possible, de la croissance souhaitée et du type d'arbre.



03 CONCLUSION

L'ensemble de ces objectifs est le fruit des constats, de l'expertise et des expériences des services communaux. Ils se fondent sur une vision réaliste mais malgré tout audacieuse et volontaire d'une politique environnementale en milieu urbain.

Ils ne pourront bien sûr être réalisés dans un bref délai.

Il conviendrait cependant de fixer un calendrier raisonnable qui permettra d'en rencontrer la plupart d'ici 2015.

Ce calendrier devra être un outil dynamique qui intègre à la fois les contraintes des services et les volontés du Collège, dans un esprit de collaboration et d'interaction.

Nous pensons que de cette manière, la Commune de Jette pourra participer efficacement au maillage vert bruxellois, afin de rendre notre ville plus attractive, plus saine, plus humaine.



